

**Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne**  
**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – ANNÉE 2016**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission de Gestion (ci-après CG) pour l'exercice 2016, composée de Messieurs Thierry Henry, Roger Laedermann, Alexandre Nicolet, Laurent Straesslé et Marlyse Ruedi-Bovey, Présidente, s'est réunie en séance constitutive le 17 octobre 2016. Lors de cette même séance, la Commission a décidé de retenir les sujets suivants pour en effectuer une analyse, soit :

- Sujet 1 : le réaménagement du chemin de la Judée Nord et Sud (Préavis 40/2014)
- Sujet 2 : la rénovation du Temple (Préavis 55 et 66/2015).
- Sujet 3 : examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2016

Chapitre I	Dicastère de Monsieur Daniel Crot
Chapitre II	Dicastère de Monsieur Denis Favre
Chapitre III	Dicastère de Monsieur Luigi Mancini
Chapitre IV	Dicastère de Monsieur Blaise Jaunin
Chapitre V	Dicastère de Madame Claudia Perrin

**Sujet 1 : le réaménagement du chemin de la Judée Nord et Sud (Préavis 40/ 2014)**

Dans sa séance du 28 novembre 2016, la CG a préparé une série de questions qu'elle a adressées à la Municipalité début janvier 2017.

Le 19 janvier 2017, la CG a rencontré 4 membres de la Municipalité (Madame Perrin était excusée) pour éclaircir différents points et répondre aux questions suivantes :

**1. Les comptes**

- a) L'enveloppe a-t-elle été respectée ou y a-t-il eu un dépassement ? Si oui, où ?

Il n'y a pas eu de dépassement. Le coût des travaux avait été budgété à Fr. 2'248'000. A la fin des travaux, le montant s'élève à Fr. 1'684'724, soit une différence de Fr. 563'276. A ce jour, cet argent n'est pas dépensé. Cette différence est due, d'une part, au fait que, pour pouvoir aller de l'avant, le budget a été présenté au Conseil sur la base des estimations et non pas sur des soumissions rentrées, d'autre part, le poste « Mobilier urbain et plantations » de Fr. 15'000 n'a pas encore été utilisé ni « Les divers et imprévus » de Fr. 217'000.

b) Tous les travaux planifiés ont-ils été réalisés ?

La majorité des travaux a été réalisée à l'exception des places pour deux roues, du mobilier urbain et des plantations, de la sécurité du passage « piétons » et de la fonction Lumistep.

Concernant les places pour deux roues, les solutions proposées ne satisfont pas la Municipalité du fait que le passage pour piétons n'a pas été réalisé. La question, maintenant, est de savoir où les placer pour qu'elles puissent être utilisées correctement aussi bien par les utilisateurs de l'école que par ceux de la salle de gymnastique. Il faudra aussi penser aux ancrages pour les vélos. La Municipalité espère trouver la solution et réaliser ces places en 2017.

c) Mobilier urbain et plantations : de quoi s'agit-il ?

Rien n'a été réalisé à ce jour, ce montant est budgété et pourrait être utilisé pour des parcs à deux roues ou bancs ou arbustes.

## 2. Le cahier des charges

a) A-t-il été tenu concernant les travaux souterrains ?

Oui, les deux travaux ont été faits, soit le réseau d'éclairage public et le réseau d'eau potable. Les tuyaux ont été changés. Les collecteurs fonctionnent mais pas à leur pleine capacité car les tuyaux du Chemin du Village sont de diamètre inférieur d'où certains problèmes en cas de fortes pluies. Tout sera opérationnel lorsque les travaux prévus sur la route du Village seront réalisés.

b) Les bandes cyclables sont-elles terminées ?

Oui, elles sont terminées. Il s'agit bien de bandes et non de pistes cyclables.

c) Pour quelle raison, les marquages ont-ils été faits deux fois ?

Il y a d'abord eu un prémarquage provisoire. La Municipalité a constaté des erreurs qu'elle a fait rectifier. Ensuite a eu lieu le marquage définitif, sans surcoût.

d) L'aménagement de places pour deux roues sera-t-il fait ?

La réponse à cette question a été donnée au point 1b.

e) Point 3.2 du préavis : l'éclairage spécifique de la traversée piétonne angle Félezin et Judée est-il ok ?

La partie « éclairage » a été reportée sur un autre préavis. Lors de la clôture de rapport, nous n'avons toujours pas reçu de réponse.

f) 30 lampadaires avec fonction Lumistep 8 heures : de quoi s'agit-il exactement ?

Il est prévu un abaissement de la lumière la nuit, de 22h à 06 h. Mais la lumière remonte lorsqu'une voiture ou un piéton (masse supérieure à 20 kg) passe. Cette fonction sera opérationnelle lorsque les candélabres du chemin du Village seront tous posés (futur projet de la Municipalité).

### 3. Agenda

La mise à l'enquête a eu lieu en juin 2014 et les travaux devaient être finis fin 2014. Or le tapis a été posé en juillet 2016. Que s'est-il passé ?

Comme il faut prévoir un délai de séchage et de stabilisation, le tapis définitif ne peut être posé qu'entre 12 et 18 mois après la fin des travaux et uniquement lorsqu'il fait chaud.

La Municipalité ayant répondu à toutes nos questions, elle s'est retirée. Seul Monsieur Jaunin est resté. Il nous a présenté divers documents et classeurs avec les factures que nous avons pu consulter en sa présence. Il nous a également apporté quelques précisions supplémentaires. Nous le remercions.

#### OBSERVATIONS DE LA CG

Lors de notre contrôle, nous avons pu constater que les factures étaient correctement adressées et comptabilisées par rubrique.

Nous sommes tout de même surpris que, plus de dix mois après la fin des travaux, le décompte final est toujours chez le mandataire (Niggli et Schopfer). La CG apprécierait que la Municipalité transmette au CC le décompte définitif.

**Point 1a** : écart d'environ 25% sous réserve du décompte final.

La CG est surprise par un tel écart entre budget et coût réel des travaux. Heureusement qu'il s'agit d'un écart positif !

**Point 3a** : agenda.

La CG pense que, bien que l'agenda soit indicatif, il aurait été préférable de donner un délai plus long.

#### Sujet 2 : la rénovation du Temple (Préavis 55/ 2015 et 66/ 2015)

Le 1<sup>er</sup> mars 2017, la CG a visité l'église en présence de Monsieur Lyon, architecte, de Messieurs Crot et Mancini ainsi que de Monsieur Cand. Elle a pu admirer le magnifique travail de rénovation qui a été réalisé sous la direction de Monsieur Lyon. Nous remercions ce dernier pour sa présentation très claire et intéressante et pour ses explications précises. Merci également à nos deux Municipaux d'avoir organisé cette visite et à Monsieur Cand de nous avoir accompagnés.

Le 8 mars, nous avons rencontré Messieurs Mancini, Favre et Lyon qui ont répondu aux nombreuses questions que nous leur avons posées.

Tout d'abord, Monsieur Mancini nous explique qu'il a donné mandat à Monsieur Lyon et, qu'ensemble, ils ont construit le préavis selon les offres reçues.

Les travaux ont été attribués surtout localement, mais pas forcément au meilleur marché. Les procédures ont été faites sur invitation. En règle générale, trois offres ont été demandées sauf pour les travaux spécifiques tels que la remise en état des cloches ou la modernisation de l'horloge.

Une étude préalable en vue de la rénovation du Temple a été faite. Le rapport a été rendu en octobre 2014. Les travaux ont été terminés au début de l'été 2016.

### **1. Les échafaudages**

Pourquoi les avoir conservés montés si longtemps ? Aurait-il été moins cher de les démonter puis de les remonter ?

L'échafaudage a dû rester en place pour tenir la toiture provisoire sur le beffroi et pour éviter que de l'eau rentre par l'ouverture étendue. Il a également permis de faire des études supplémentaires, prendre des mesures, de revenir avec les ingénieurs. La location supplémentaire a été d'environ 5'000 francs sur un prix total de 39'000 francs.

### **2. L'éclairage de secours et détection incendie**

Comment se présentent-ils ?

L'éclairage de secours n'est pas encore installé. Il va s'agir de 3 spots de 5 cm de diamètre qui seront reliés sur la détection incendie ou qui réagiront à la coupure de courant.

La détection incendie n'a pas été prévue dans le préavis, mais sera installée et financée par la réserve.

### **3. Les bancs**

Dans quel poste est prise la rénovation des bancs de l'église ?

Dans les postes 273 (menuiserie) et 285 (peinture). Ils ont tout d'abord été stockés à Prazqueron puis transportés dans l'atelier du peintre. Il a fallu compter entre 200 à 250 francs par banc.

### **4. Peintures et crépis intérieurs**

Qu'est-ce qui est inclus dans ce montant de 24'000 francs ?

Il s'agit de la réfection des murs, des boiseries murales, des plafonds et des bancs.

17'800 francs ont été dépensés.

### **5. Aménagements extérieurs**

Poste « remise en état des abords » : qu'est-ce que ce poste comprend ?

Il s'agit des aménagements réalisés aux abords directs du Temple, arbustes, graviers, clôtures, etc...y compris la dépose de tous les éléments existants.

### **6. Subventions**

Avons-nous reçu une subvention de Lausanne ? Et du canton ?

La Municipalité attend le décompte final pour demander une participation à Lausanne. Mais personne ne sait quelle sera leur participation et même s'il y en aura une !

Le canton a été averti dans les délais, mais ne statue que sur présentation du décompte final.

La CG apprécierait que la Municipalité informe le conseil communal lorsque le canton et la commune de Lausanne auront rendu leur décision.

### **7. Gestion de fin d'un grand chantier du bâtiment**

A la fin d'un grand chantier, comme celui du Temple par exemple, quelles sont les procédures pour clôturer le chantier ?

Cela se règle à la réception des factures finales. A chaque facture finale, il y a une visite du chantier et une discussion avec l'entreprise. La facture est ensuite réglée avec une garantie de 2 ans.

Ce préavis du Temple est terminé. Le décompte final va arriver. Il faudra ensuite attendre les éventuelles subventions.

### **8. L'horloge**

Pour quelle raison l'horloge ne fonctionnait-elle pas et les cloches ne sonnaient-elles plus ?

L'ancien mécanisme a été gardé, mais « électronique ». Il est à remarquer que celui-ci a dû faire l'objet d'une adaptation artisanale. A cause du froid et du gel de janvier, le petit moteur de l'horloge a été abîmé. Celui-ci, ainsi que l'horloge électronique, ont été remplacés. Après plusieurs discussions avec l'entreprise mandatée, il a été décidé de poser du matériel plus performant. Une simple réparation aurait pu être faite dans le cadre de la garantie, mais une solution plus pérenne, de CHF 2'138, a été mise en place. Cette dépense rentre dans le cadre du crédit à disposition.

### **OBSERVATION DE LA CG**

Nous constatons que, sur chaque adjudication, l'architecte fait une proposition et un commentaire. Il se base sur une grille d'évaluation comprenant notamment le prix, la renommée et la proximité géographique. En général, la Municipalité a suivi les propositions de l'architecte.

Les budgets ont été bien tenus et les délais ont été courts malgré l'interruption de chantier.

La CG s'interroge si la Municipalité a connaissance de toutes les aides et subventions qui s'offrent à elle.

### **Conclusion**

La CG entend féliciter et remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la réussite de cette belle rénovation.

### **Sujet 3 : examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2016**

Chaque année, le rapport donne l'occasion à la Municipalité de présenter un bilan de son activité. La CG s'est penchée tout spécialement sur ce rapport et en a examiné le fond comme la forme.

#### **Présentation**

Le rapport compte 77 pages réparties en 5 chapitres ainsi qu'une introduction et une conclusion. Un organigramme hiérarchique de la Commune de Romanel ainsi qu'une table des matières et une liste des abréviations en annexe le complètent.

Une présentation aérée, des couleurs, des photos en rendent la lecture aisée. Pour chaque dicastère, un tableau nous donne les noms du personnel communal et son effectif.

#### **Analyse**

La CG s'est penchée, dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai, sur plusieurs points et a adressé de nombreuses questions à la Municipalité. Le 8 mai, lors d'une séance commune avec la Municipalité, ces points ont été discutés. Nous avons passé en revue toutes les questions et des précisions nous ont été apportées. Questions et réponses figurent dans le tableau annexé qui nous a été remis par la Municipalité.

#### **Synthèse de chaque dicastère**

##### **Chapitre I**

Dicastère de Monsieur le Syndic Daniel Crot

- 1. Administration générale et Ressources Humaines**
- 2. Finances**
- 3. Association**

##### **1.1 Administration générale**

###### **1.1.1**

L'autorité a tenu 47 séances soit presque 1 par semaine.

##### **1.2 Ressources humaines**

###### **1.2.1**

Madame Ravessoud a repris la gestion du salaire du personnel auxiliaire composé de 10 à 12 personnes. Ces dernières sont payées à l'heure.

La politique de formation et perfectionnement des employés n'est pas clairement définie. Les formations sont à la carte ou à la demande des employés. Parfois, elles peuvent être imposées.

Lors de formations longues et coûteuses, la Commune fait signer une convention qui prévoit le remboursement des frais selon un barème dégressif en cas de rupture de contrat. Le décompte commence une fois la formation terminée. Après 12 mois, le remboursement est de 100 %. L'employé ne doit plus rien après 36 mois.

## Chapitre II

Dicastère de M. Denis Favre

### 1. Urbanisme, infrastructures liées au développement durable

#### 2. Forêts et domaines

#### 3. Informatique

##### 1.1 Urbanisme

L'urbanisation de la commune est évidemment liée à deux éléments qui gèrent le développement de notre région : le Projet d'agglomération Lausanne-Morges 3<sup>ème</sup> génération (PALM 2016) ainsi que le Plan Directeur Cantonal 4<sup>ème</sup> adaptation qui doit être voté par le Grand Conseil.

Ces projets dépendent de nombreuses discussions, votes et lois tant au niveau cantonal que fédéral.

##### 1.3 Plan Directeur Localisé Intercommunal (PDLI)

A ce jour, nous constatons que deux projets sont des mesures incompressibles pour la commune :

- Pré Jaquet : ~ 400 habitants à horizon 5-7 ans
- Le Village : ~ 750 habitants après acceptation du PPA par le canton avant cet été.

Les autres projets sont à horizon 2030 voire 2040. La Municipalité de Romanel a décidé d'engager une société externe experte dans le domaine afin de pouvoir la conseiller sur les choix à adopter concernant ces aspects. Le choix de cette société interviendra assez rapidement.

#### 2. Forêts et domaines

La commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge qui a pour but de gérer les forêts des 15 communes qui la composent. Le contrat de gestion pour la période 2012-2016 est arrivé à son terme en fin d'année. La commune a décidé d'adhérer au degré 3 pour la nouvelle période. Il s'agissait de donner un maximum de responsabilités au garde-forestier dans la gestion de nos forêts et de pouvoir bénéficier de subsides supplémentaires de la part du Canton.

La commune a décidé l'achat d'une parcelle de forêt appartenant à un propriétaire privé pour un montant de CHF. 8000.- afin d'exercer une maîtrise future de cette surface qui deviendra une zone urbaine. Il s'agit de la parcelle de bois située entre le magasin Fust et le chemin des Marais.

#### 3. Informatique

Un des serveurs de la Commune a été installé au sous-sol de la Maison de Commune pour des raisons de sécurité.

## Chapitre III

Dicastère de M. Luigi Mancini

1. Services industriels
2. Service des bâtiments
3. Police des Constructions
4. SDIS
5. Protection civile
6. Sociétés locales

### 1. Services industriels

#### 1.1 Services électriques

##### 1.1.1

Le Service de l'Electricité de Lausanne alimente la commune en moyenne tension par 2 points d'entrée.

- La zone industrielle (Migros etc...) depuis la sous-station en Tenalaz.
- Le reste du village depuis la sous-station Pétause.

##### 1.1.3

14 coupures ont été comptabilisées entre le 7 février et le 19 août 2016. La plupart sont des arrêts planifiés.

##### 1.1.4

L'essentiel des travaux d'entretien du réseau électrique et de l'éclairage public est effectué par le personnel de la commune hormis les travaux acrobatiques ainsi que ceux nécessitant des machines et outillage spécifiques.

##### 1.1.6

Le prix du KW/h. composé de quatre parties distinctes peut être consulté sur le site de la commune [www.romanel-sur-lausanne.ch](http://www.romanel-sur-lausanne.ch).

##### 1.1.7

Le contrôle OIBT (installation de basse tension) obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 doit être effectué par les propriétaires, à leurs frais.

- Tous les 20 ans pour les villas et immeubles
- Lors de changement de propriétaire si le dernier contrôle date de plus de 5 ans.

##### 1.1.9

La Romande Energie a été mandatée pour inventorier les installations et établir un plan directeur.

Un mandat a été confié à un bureau spécialisé pour les mises à jour du cadastre et les saisies informatiques des données selon les travaux exécutés.

#### **1.1.10**

Le service de piquet est assuré par une entreprise locale.

#### **1.1.13**

Les tarifs électriques 2016 ont subi une légère baisse par rapport à 2015.

### **1.2 Téléréseau**

#### **1.2.1**

Le téléreau de Romanel-sur-Lausanne est exploité par une entreprise de télécommunication privée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001. La commune n'a pas accès aux comptes et ne peut pas influencer les prix des abonnements.

### **1.3 Service des eaux**

La concession de distribution d'eau pour la commune a été cédée en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au Service des eaux de Lausanne.

## **2. Service des bâtiments**

**2.1** La commune compte actuellement 18 bâtiments communaux.

## **3. Police des constructions**

**3.2** La commune a délivré 12 permis de construire en 2016.

**3.3** La commune a délivré 5 permis d'habiter ou d'utiliser en 2016.

**3.4** La commune a délivré 8 dispenses d'enquête publique en 2016.

## **4. SDIS**

**4.1** Le SDIS de la Mère comprend un effectif de 132 personnes

- 46 personnes pour le site du Mont-sur-Lausanne

- 44 personnes pour le site de Cheseaux-sur-Lausanne

- 42 personnes pour le site de Romanel-sur-Lausanne

Le SDIS est complété par une section JSP comprenant 22 jeunes de 8 à 18 ans.

## **5. Protection civile**

Le rapport complet des activités 2016 est à disposition auprès du Greffe municipal pour les personnes intéressées.

## **6. Sociétés locales**

**6.1** La commune de Romanel-sur-Lausanne recense 26 Sociétés locales au 31 décembre 2016.

- 6.2 Romanel Info a fêté son 100<sup>ème</sup> numéro au mois d'août 2016. Il a été décidé de maintenir la version actuelle du journal car il est très apprécié par les villageois.

## **Chapitre IV**

Dicastère de M. Blaise Jaunin.

- 1. Service des travaux**
- 2. Assainissement**
- 3. Police**
- 4. Contrôle des Habitants**
- 5. Cultes**

### **1. Service des travaux**

#### **1.1 Travaux et routes**

Le personnel du service des travaux se compose de six personnes qui sont occupés à 26% pour la voirie, 29% pour les déchets, 33% pour les Parcs et Promenades et 12% pour l'administratif et entretien du matériel.

Nous pensons qu'il s'agit d'un bon équilibre des tâches. Il faut remarquer que les parcs et promenades sont parfaitement entretenus sur l'espace communal et que la déchèterie fonctionne à perfection avec des employés aimables et professionnels.

#### **1.2 Ordures ménagères et déchets**

Selon le rapport de Valorsa, l'année 2016 fut une année de transition car plus d'un tiers des Municipaux en charge du dicastère des déchets ont changé. Concernant les points de collecte, il y a toujours des personnes qui jettent leurs ordures sans préalablement les trier. Pour réduire ce phénomène, la Municipalité privilégie la sensibilisation de la population au tri des déchets. Elle se refuse à la pose de containers supplémentaires.

Pour mémoire, la quantité de déchets collectés pour la commune de Romanel représente un total de 1528 tonnes.

### **2. Assainissement**

#### **2.1 Travaux spécifiques / modernisation**

Des inspections et des curages sont faits périodiquement.

La surveillance des rejets polluants dans les eaux claires préoccupent le SESA (Service des Eaux, Sols et Assainissements) et nos services, qui recherchent en amont les pollueurs. Des campagnes d'information seront périodiquement renouvelées.

Le bureau agréé analyse les séparatifs des raccordements privés.

### **2.1.3 Associations / conventions intercommunales**

Le bureau Ribli SA centralise les données cadastrales EU/EC pour la future base de données centralisée.

### **2.2 Traitement des eaux**

Pour info, le volume d'eau arrivant à la STEP est de 243'560 m<sup>3</sup> (moyenne basée sur l'année 2015, suite à la reprise de notre réseau par la ville de Lausanne en milieu d'année.)

### **3. Police**

#### **3.4 Divers**

Pour une population de 3'355 âmes dont 814 étrangers, seuls 29 dossiers de naturalisations ordinaires et facilitées ont été demandés.

**3.4.4** La commune de Romanel a établi 68 macarons de stationnement.

**3.4.5** La Vidéosurveillance implantée sur le territoire de la Commune dans des zones sensibles a fait ses preuves pour débusquer les déprédations et autres incivilités commises.

**3.4.6** Un radar pédagogique mobile a été installé à 14 reprises sur le territoire de la Commune.

### **4. Contrôle des habitants**

Tous les nouveaux passeports sont biométriques et sont émis par le Centre Cantonal de biométrie ; seules les cartes d'identité sont fournies par la Commune par voie électronique.

## **Chapitre V**

Dicastère de Madame Claudia Perrin

- 1. Instruction publique**
- 2. Affaires sociales**
- 3. Affaires culturelles**
- 4. Jeunesse**
- 5. Sécurité sociale**

#### **1. Instruction publique**

Une large compétence, dans les domaines pédagogique et administratif, est donnée au Directeur (26 enseignant(e)s). La Commune assume la mise à disposition des locaux scolaires et assure leur entretien. La Municipalité établit le budget scolaire et tient les comptes.

##### **1.3.5 Cantine Romidi**

On constate une nette diminution de l'effectif dès août 2016, en raison, principalement, du départ des plus grands à Prilly. Quant aux petits des Esserpys, un

seul enfant se rend à la Cantine le lundi. Il est transporté en minibus par un chauffeur de la Fondation Donatella Mauri (selon une convention établie en 2013). La Municipalité n'a pas vraiment cherché à savoir quelle est la raison de la baisse de la fréquentation de cette structure d'accueil par les enfants.

## **2. Affaires sociales**

### **2.3.2 Réseau AJENOL**

Ce réseau regroupe 7 communes et propose 9 structures d'accueil, dont une à Romanel, ainsi que deux structures de coordination de l'Accueil en Milieu Familial (une pour Cheseaux, Romanel, Boussens, Bournens et Sullens, l'autre pour Prilly et Jouxkens). On constate que ce réseau subit un développement continu. C'est pourquoi le comité de l'AJENOL se trouve devant la nécessité d'une plus grande centralisation et d'un renforcement de la structure administrative de son réseau.

## **4. Jeunesse**

### **4.1 Passeport-vacances**

Il existe deux possibilités de passeport-vacances :

- a) Passeport « traditionnel » : il rencontre un intérêt stable (16 enfants)
- b) Passeport « farniente » pour les 13-15 ans : malgré des annonces dans le Romanel Info et sur le site Internet de la Commune, aucun passeport n'a été vendu à Romanel. C'est regrettable car ce passeport offre de nombreuses réductions (piscine, cinéma, etc).

### **4.2 Parlement des Jeunes**

Le film « 1032 Romanel » est terminé. Il a été présenté à la Municipalité en décembre. Celle-ci a pleinement apprécié le travail réalisé par ces jeunes.

## **5. Sécurité sociale**

### **5.1.2 Bibliothèque « Papyrus »**

Il n'y a pas de rayon « Adultes », mis à part un petit coin « Livr'échange », car la place manque et ce n'est pas une priorité pour la Municipalité.

## **OBSERVATIONS DE LA CG**

La CG a unanimement apprécié la bonne lisibilité du rapport ainsi que l'esprit constructif dans lequel se sont déroulées les discussions avec la Municipalité.

Organigramme : la CG suggère qu'une photo des principaux responsables et chefs de service accompagne l'organigramme.

La CG s'interroge sur la pertinence d'intégrer les rapports complets des différentes entités rattachées à la Commune. Elle aurait apprécié une synthèse de ces différents documents.

## Conclusion

Au terme de notre rapport, nous désirons remercier les membres de la Municipalité pour leur collaboration et les réponses à nos questions.

La CG s'est réunie à 10 reprises. Les discussions et les échanges d'informations, tant au sein de la CG qu'avec la Municipalité, se sont déroulés de façon très harmonieuse et dans le respect.

Fait à Romanel le 12 mai 2017.

La commission de Gestion :

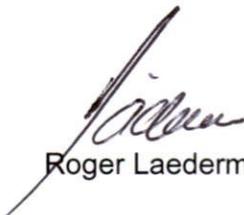


Marlyse Ruedi-Bovey

Présidente



Thierry Henry



Roger Laedermann



Laurent Straesslé



Alexandre Nicolet



## Rapport de gestion pour l'exercice 2016

### Réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de Gestion

Année 2016	Responsable	Réponses de la Municipalité
<p><b>Dicastère de M. D. Crot, Pages 3 à 9</b></p> <p><b>Page 6, chiffre 1.2.1</b> Quelles sont les tâches financières qui ont été reprises à Madame Caccia par Madame Ravessoud ?</p> <p><b>Formation :</b> Quelle est la politique de la Commune ? Cours obligatoires ou facultatifs ? Est-ce que des conventions sont signées pour les formations de plusieurs mois ou plusieurs années ? Comment sont financés les cours (participations de l'employé, engagement sur plusieurs années, heures compensées ou offertes) ? Pertinence des formations : par ex. brevet fédéral d'assistante de direction et non pas un brevet spécifique d'administration communale pour Madame Campiche ?</p> <p><b>Page 7, chiffre 2.2.1</b> <b>Rachat d'ADB :</b> comment cela fonctionne-t-il ? Est-ce que la Commune a récupéré de l'argent ? <b>Echéance de l'ADB :</b> Est-ce que la Commune a une politique active dans ses ADB ?</p>	CRO	<p>Gestion des comptes de liquidités (BCV, CCP), dossier des frontaliers, activités dirigeantes, récupération de l'impôt anticipé, salaires auxiliaires.</p> <p>Les cours sont facultatifs à la demande des employés. Parfois, ils peuvent être imposés selon les cas. En ce qui concerne les formations coûteuses et de longues durées, une convention est établie entre l'employeur et l'employé. Cette convention reprend les problèmes de coût (en général pris en charge par la commune), d'heures de travail et de cours, ainsi qu'un barème financier, indiquant les montants à rembourser, appliqué en cas de rupture de contrat ou d'abandon de formation.</p> <p>Mme Campiche a choisi de suivre le cours pour l'obtention du Brevet Fédéral d'Assistante de Direction afin de pouvoir ouvrir ses connaissances professionnelles à différents postes de travail et pas uniquement à l'Administration. Formation profitable également pour nos services. Ce choix a été validé par M. Schiesser.</p> <p>Ponctuellement, la bourse envoie un courrier aux clients. Il arrive parfois de récupérer un certain montant.</p>

<p><b>Page 8, chiffre 2.3</b> Explications de la gestion des liquidités : pourquoi des emprunts si courts ?</p> <p><b>Page 9, chiffre 2.6</b> Comment fonctionne le système des cartes journalières ? Quel prix paie la Commune et que se passe-t-il avec le stock restant ? Y a-t-il un stock minimum ?</p> <p><b>Question générale :</b> Quel est le taux d'absentéisme des employés communaux ? Séparer les absences liées à des accidents et de la maladie ? Nous avons été interpellés par la remarque en haut de la page 35, mais nous voulons connaître la situation générale de la Commune.</p>		<p>Pour parler à un manque de liquidités momentané. Les emprunts à court terme bénéficient actuellement d'un intérêt négatif.</p> <p>La commune achète 2 abonnements par année au prix de fr. 26'600.--.</p> <p>En 2016, nous avons encaissé fr. 24'705.--. La différence est à la charge de la Commune.</p> <p>Taux d'absence des employés 7.39 %, dont 3.54 % pour de la maladie, 3.43 % pour des accidents et 0.42 % diverses absences (visites médicales, décès, déménagement).</p>
<p><b>Dicastère de M. D. Favre, Pages 10 à 16</b></p> <p><b>Schéma page 11 :</b> pas très clair pour Romanel !</p> <p><b>Page 13, chiffre 2.3.1</b> Pourquoi l'acquisition de la parcelle 155 ? but et à quel prix ?</p> <p><b>Page 15, chiffre 2.3.2</b> A quoi correspond le degré 3 ?</p>	DF	<p>Explications transmises par M. D. Favre.</p> <p>La parcelle No 155 est une parcelle de forêt qui devrait devenir une zone urbaine. Cette acquisition permettra, dès lors, une maîtrise de cette surface. Prix d'achat : fr. 8'000.--.</p> <p>Frais de notaire : fr. 2'016.55.</p> <p>Le degré dépend de la taille de la forêt. Le degré 3 permet une prise en charge par le garde-forestier selon contrat établi à ce sujet.</p>
<p><b>Dicastère de M. L. Mancini, Pages 17 à 33</b></p> <p><b>Pages 21-22, chiffre 1.1.9</b> Cadastre informatisé : où en est-on ? Est-il opérationnel ? Qui rentre les données et vérifie le suivi ?</p>	LM	<p>Suite à l'adoption par le Conseil communal du préavis municipal No 06/2016 "Réalisation du système d'information (SIT) sur le territoire de Romanel-sur-Lausanne", les travaux sont en cours de réalisation. Les données sont saisies par les mandataires et le suivi est effectué par MM. Auer et Cand.</p>

<p><b>Page 22, chiffre 1.1.10</b> Qui remplace Romelec en cas d'indisponibilité ?</p> <p><b>Page 25, chiffre 2.1</b> <b>Préavis municipaux 63/2015 et 64/2015</b> : où en sont les travaux ?</p>		<p>Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service de dépannage 24/24 pour le réseau a été remis à Romande Energie et ceci suite à l'appel d'offres (marché public). L'entreprise Romelec n'assure plus de dépannage pour notre réseau.</p> <p>63/2015 - Central téléphonique - Demande de crédit pour la mise en réseau des différents services de la Commune de Romanel-sur-Lausanne : les travaux sont réalisés à 80 %, il reste l'installation des antennes Wifi au Rosset et l'adaptation des installations existantes de la Maison de Commune.</p> <p>64/2015 - Demande de crédit pour le remplacement et la révision des chauffages des bâtiments communaux : les travaux sont réalisés à 70 %, divers travaux d'adaptation de régulation et de contrôle sont prévus ces prochains mois.</p>
<p><b>Dicastère de M. B. Jaumin, Pages 34 à 46</b></p> <p><b>Page 34, chiffre 1.1.1</b> Pourquoi le personnel du service des travaux est-il employé à 33 % pour les parcs et promenades alors qu'il s'agit du dicastère de Monsieur Favre ? Pourquoi n'est-ce pas comptabilisé chez Monsieur Favre ?</p> <p><b>Page 35, chiffre 1.1.1</b> De quelle période parle-t-on ? Toute l'année 2016 ou dès le 1<sup>er</sup> juillet ?</p> <p><b>Page 37, chiffre 1.2.3</b> Pourquoi ne pas mettre des containers supplémentaires à chaque écopoint pour les papiers et cartons ?</p> <p>N'existe-t-il pas une solution pour les déchets plastiques, ce qui éviterait de retrouver ces déchets dans des containers inadaptes ?</p>	<p>BJ</p>	<p>Les 2 employés du service des parcs et promenades sont bien comptabilisés dans le dicastère de M. Favre. La part comptabilisée n'est qu'une répartition des tâches entre services</p> <p>Rapport de gestion 2016, donc année 2016</p> <p>Les containers sont principalement situés sur des emplacements privés. La pose de containers supplémentaires nécessiterait des tractations administratives et/ou financières peu opportunes. Une presse à papier est disponible à la déchetterie.</p> <p>Une solution coûteuse et inefficace qui se substituerait à la responsabilisation des concitoyens serait sans doute incompromise. Les déchets plastiques sont repris au Centre commercial. Explications orales.</p>

<p><b>Page 38, chiffre 1.2.5</b> Explications sur ce point. Que s'est-il passé ?</p> <p>Y-a-t-il eu adjudication? Si oui, sur quelle décision du Conseil ?</p> <p><b>Page 42, chiffre 3.4.6</b> Il serait intéressant de connaître les résultats de ces contrôles.</p> <p><b>Page 44, chiffre 4.3</b> Erreur dans le titre : <i>Martine</i> ? Pourquoi ne parler que des plus de 65 ans ? Ne peut-on pas également parler des moins de 20 ans, ce qui montre le dynamisme d'une commune ?</p>		<p>Selon les Juges du Tribunal Cantonal, le chapitre "maintenance" de l'appel d'offres n'était pas totalement exact. Un nouvel appel d'offres doit être établi dans les prochains mois.</p> <p>Non ! La demande d'offres servait à établir le préavis municipal pour l'obtention du crédit d'investissement.</p> <p>Voir classeur de M. Cornu</p> <p>Titre corrigé. Bonne remarque. Elle sera prise en compte dans le rapport de gestion 2017.</p>															
<p><b>Dicastère de Mme C. Perrin, Pages 47 à 77</b></p> <p><b>Page 51, chiffres 1.3.5 et 1.3.7</b> a) Transport des petits par minibus : combien d'enfants sont-ils transportés par semaine et pour quel prix ?</p>	CP	<p>Une convention de transport a été établie en août 2013 avec la Fondation Donatella Mauri. Le prix de la prestation est calculé sur la base du kilométrage du véhicule et des heures effectuées par le chauffeur. Distance 800 mètres (1,6 km aller-retour) à 70 centimes le km = fr. 1.15. Coût-horaire du chauffeur fr. 36.--. Coût journalier <b>fr. 37.15</b>. Les transports sont effectués uniquement si des enfants du Collège des Esseryps doivent se rendre à la Cantine.</p> <p>Nombre d'enfants aux Esseryps</p> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>janvier-juin 2016</td> <td>août-décembre 2016</td> </tr> <tr> <td>Lundi :</td> <td>moyenne de 0</td> <td>moyenne de 1</td> </tr> <tr> <td>Mardi :</td> <td>moyenne de 4</td> <td>moyenne de 0</td> </tr> <tr> <td>Jedi :</td> <td>moyenne de 4</td> <td>moyenne de 0</td> </tr> <tr> <td>Vendredi :</td> <td>moyenne de 4</td> <td>moyenne de 0</td> </tr> </table> <p>Cette diminution est due à la baisse de la fréquentation de cette structure d'accueil.</p>		janvier-juin 2016	août-décembre 2016	Lundi :	moyenne de 0	moyenne de 1	Mardi :	moyenne de 4	moyenne de 0	Jedi :	moyenne de 4	moyenne de 0	Vendredi :	moyenne de 4	moyenne de 0
	janvier-juin 2016	août-décembre 2016															
Lundi :	moyenne de 0	moyenne de 1															
Mardi :	moyenne de 4	moyenne de 0															
Jedi :	moyenne de 4	moyenne de 0															
Vendredi :	moyenne de 4	moyenne de 0															

<p>b) Prévention routière : pour quelle raison la Brigade de la prévention routière n'est-elle pas intervenue dans les classes en 2016 ?</p> <p>c)</p> <p><b>Page 74 , chiffres 4.1 et 4.2</b></p> <p>a) Peut-on expliquer pourquoi aucun passeport « Farniente » n'a été vendu ? Manque d'information auprès des jeunes? 16 amateurs pour le passeport-vacances : nombre stable ?</p> <p>b) Film « 1032 Romanel » : lors de quels événements ou fêtes est-il prévu qu'il soit projeté ? Quels points reste-t-il encore à régler ?</p> <p><b>Page 77 , chiffre 5.1.2</b></p> <p><b>Bibliothèque « Papyrus »</b> : pourquoi n'y a-t-il pas de rayon pour les adultes ? Une telle bibliothèque pourrait-elle être envisagée ?</p> <p><b>Page 70 :</b> A corriger : ligne 12 <i>Les membres actuels du Comité de gestion proposent.</i></p>		<p>La Gendarmerie s'organise afin de pouvoir passer dans toutes les classes du Canton, c'est pourquoi elle ne peut pas venir chaque année à Romanel.</p> <p>Passoport farniente : nombre est stable (entre 0 et 2 passeports vendus par année). Il s'adresse aux enfants entre 13 et 15 ans. La tendance se confirme pour 2017 malgré avoir mis une annonce dans le Romanel Info et sur le site Internet de la Commune.</p> <p>Passoport traditionnel : nombre en hausse par rapport à 2014 et 2015. 11 passeports actuellement réservés pour 2017 (fin des ventes : 2 juin).</p> <p>Le film est terminé et a été présenté à la Municipalité incorporé. Il est prévu qu'il soit projeté dans le courant de l'automne au Conseil communal (décision à prendre entre le Bureau et la Municipalité). Il sera ensuite proposé au public lors d'une soirée organisée uniquement autour de ce thème ou dans le cadre d'autres manifestations/villageoise/s.</p> <p>Hormis le petit coin "Liv'r'échange", la place manque pour organiser un rayon adultes comprenant une offre d'ouvrages suffisamment large. Investissement à prendre en compte.</p> <p>Erreur corrigée.</p>
--	--	--